

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M MARC
Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET
Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M
DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°120

OBJET : AVIS CARTE COMMUNALE MAIZILLY

M. le Vice-président rappelle qu'un travail important a été effectué avec la DDT, la Communauté de
Communes compétente en matière de SCoT et la commune de Maizilly lors de la mise en œuvre de la
Carte Communale. Lors des différentes rencontres un état des lieux de la consommation de foncier de
la commune depuis l'approbation du SCoT Bassin de vie du Sornin a été effectué

Sur la période 2012-2022, le nombre de logements que la commune peut prévoir sur foncier neuf est
fixé à 10 pour la commune de Maizilly. En appliquant les densités moyennes définies par le SCOT,
cela correspond à un besoin en foncier neuf de 0,60 ha. En appliquant le coefficient de rétention (1,5),
lui aussi défini par le SCOT, il en résulte un besoin foncier de 0,90 ha.

La Carte Communale doit prendre en compte un projet en cours situé à côté du cimetière, qui a fait
l'objet d'un Certificat d'Urbanisme pour 4 lots. Le périmètre porte sur 0,46 ha. Ainsi le potentiel
restant à prévoir à l'échéance 2022 : 6 logements en construction neuve, sur un foncier neuf de 0,44
ha.

La commune n'a pas de périmètre Natura 2000 ou Znieff.

Le choix du zonage a été fait lors de réunions en présence des personnes publiques associées dont les
représentants du SCoT. Il est alors apparu la nécessité de prendre en compte le quartier pavillonnaire
du cimetière à proximité du centre-bourg (ayant fait l'objet d'investissements communaux et
bénéficiant d'une PVR), secteur récent qui n'apparaît pas sur le POG du SCoT, avec la définition d'un
secteur constructible spécifique, qui se trouve en dehors de la ceinture verte du SCoT.

M. le Vice-président informe les conseillers communautaires qu'ont également été prises en compte
les parcelles situées en dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine permettant de répondre à l'objectif
de production de logements neufs prévu par le projet communal et cadré par le SCOT. Le choix est
donc cohérent de privilégier les dents creuses dans l'ensemble du bourg plutôt qu'une extension sur
une portion d'un îlot agricole préservé, extension qui fragiliserait l'exploitation de ces terrains.

La Carte communale ne permet de nouvelles constructions que sur des parcelles qui sont déjà
raccordées ou facilement raccordables en raison de la présence du réseau à proximité et d'une pente
favorable.

Même si la ceinture verte n'est pas respectée stricto sensu comme dans le POG du SCoT, le choix
communal est justifié. Globalement on note une compatibilité « dans l'esprit » avec le SCOT sur le

principe de privilégier l'urbanisation au niveau du bourg, avec un développement se limitant aux dents creuses. Par ailleurs on observe un renforcement de la compatibilité à l'objectif de préservation de l'espace agricole.

La création d'une coupure d'urbanisation entre le centre bourg ancien et le quartier pavillonnaire du cimetière situé un peu plus bas, permet de préserver la perception de la façade urbaine remarquable. Ce qui est compatible avec le POG du SCoT.

En conclusion, la carte communale de la commune de Maizilly est cohérente et compatible avec « l'esprit » du SCoT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- rend un avis favorable sur le projet de Carte Communale de Maizilly.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160725-N2016-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2016

Publication : 25/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°121

OBJET : AVIS SUR LE REGLEMENT DE COLLECTE

La collecte des déchets ménagers et assimilés et les collectes sélectives des déchets recyclables ou valorisables sont organisées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

Le règlement de collecte a pour objet d'harmoniser l'organisation technique du service public de collecte des différents déchets produits sur le territoire communautaire et s'adresse à l'ensemble des usagers ménages et non ménages (activités professionnelles, administrations, ...) qui utilisent le service de collecte et d'élimination des déchets.

Le règlement a vocation à contribuer :

- à améliorer la propreté urbaine ;
- à assurer la sécurité et le respect des conditions de travail du personnel en charge de la collecte ;
- à sensibiliser le citoyen à la nécessité de réduire leur production et de valoriser au maximum les déchets ;
- à informer les usagers sur les différents services et équipements mis à leur disposition ;
- à rappeler les obligations des usagers et le dispositif de sanctions.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- rend un avis favorable sur le projet de règlement de collecte.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 22/07/2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160722-N2016-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2016
Publication : 22/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°122

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DE DECHETTERIES ET LA PLATEFORME DE POUILLY SOUS CHARLIEU

Considérant la fusion des EPCI à l'origine de la création de Charlieu-Belmont Communauté et la mise en place au 1^{er} janvier 2017 de la généralisation de la redevance incitative, il y a lieu d'harmoniser les règlements des déchetteries tant sur leur organisation que sur la tarification pour les professionnels.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le règlement des déchetteries et de la plateforme y compris l'annexe financière avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160728-N2016-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2016

Publication : 28/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémy, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°123

OBJET : DETERMINATION DES FRAIS DE NETTOYAGE DES DEPOTS SAUVAGES

M. le Président informe de la nécessité de prévoir une procédure pour la prise en charge des frais de nettoyage des dépôts sauvages. Il s'agit de la mettre en œuvre comme suit :

Vu les articles L 2122.24 et L 2212.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L 541.3 du Code de l'environnement

Vu les articles 1382 et 1383 du Code Civil

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets

Vu les articles R 632-1 et R 635-8 du Code Pénal

Vu que le responsable de dépôts illicites est, par ailleurs, exposé aux amendes prévues par lesdits articles

Vu les services proposés par Charlieu-Belmont Communauté :

- Collecte des ordures ménagères sur toutes les communes, une fois par semaine.
- Un ou plusieurs points d'apport volontaire par commune avec trois colonnes de tri sélectif (Emballages ménagers, journaux / magazines / revues, verre)
- Accès aux deux déchèteries et à la plateforme de Charlieu-Belmont Communauté, situés sur les communes de Pouilly-Sous-Charlieu et Belmont-de-la-Loire, gratuitement aux habitants de Charlieu-Belmont Communauté et réglementé pour les professionnels.
- Enlèvement gratuit des encombrants sous conditions pour les habitants de Charlieu-Belmont Communauté et des cartons pour les commerçants

Vu l'obligation pour chaque foyer de disposer d'un bac à ordures ménagères normalisé (avec une puce électronique).

Considérant que malgré ces services, il y a toujours des dépôts sauvages sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté

Vu le préjudice financier causé à Charlieu-Belmont Communauté pour les frais d'enlèvement, sans compter l'atteinte à l'environnement,

M. le Président propose d'instaurer des frais forfaitaires d'évacuation et de nettoyage pour les personnes indécates laissant leurs déchets hors des bacs ou lieux prévus à cet effet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- accepte les conditions suivantes pour l'enlèvement de dépôts sauvages constatés sur la voie publique sur les communes adhérentes à Charlieu-Belmont Communauté à savoir :

Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts sauvages sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté :

- en dehors des veilles de jours de collecte
- aux pieds des points d'apport volontaires
- devant les portails d'entrée des déchèteries et plateforme intercommunales de Charlieu-Belmont Communauté
- hors d'un bac normalisé muni d'une puce électronique,

Se verra facturer les frais d'évacuation de ces dépôts sauvages.

Les frais d'enlèvement des dépôts sauvages seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Centre des Finances Publiques.

Ces frais seront facturés en tenant compte :

- Des frais de personnels
- Des frais de véhicules
- Des frais de traitement

- fixe le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés sur un lieu public et évacués vers les déchèteries ou plateforme à : 75,00 € nets.

I Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°124

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

M. le Vice-président informe qu'une commande de composteurs a été lancée pour 100 unités. Compte tenu du prix d'achat d'un composteur et des économies potentiellement réalisées via le détournement des déchets fermentescibles il est proposé de fixer le prix de vente à 25 € (à encaisser via la régie de recettes).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe le prix de vente des composteurs individuels à 25 € nets.
- Dit que l'encaissement se fera via la régie de recettes prévue à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 22.07.16

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160722-N2016-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2016

Publication : 22/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°125

OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT POUR L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES COMMUNALES

Les communes d'Arcinges, Belmont-de-la-Loire, La Bénisson-Dieu, Briennon, Ecoche, La Gresle, Pouilly-sous-Charlieu, St-Denis-de-Cabanne, St-Germain-la-Montagne, Sevelinges, Villers, Vougy et la communauté de communes s'engagent dans un projet commun d'informatisation de leur espace de lecture publique.

Un projet de convention de groupement est joint à la présente note. Compte tenu des financements escomptés et des montants prévisionnels de dépenses, la répartition des coûts pourrait être la suivante :

Société Decalog INVESTISSEMENT	COÛT TOTAL HT 13 sites (12 BC + 1 MI)	Coût HT COMMUNAUTE DE COMMUNES (MI)	Coût HT PAR COMMUNE 1 BC
COÛT TOTAL	19 850 €	3 366.80 €	1 373.60 € (x12 communes)
Subvention Département 40% acquis	7 940 €		
COÛT TOTAL APRES SUBVENTION DEPARTEMENT	11 910 €	2 020.08 €	824.16 € (x12 communes)
Subvention Etat 40% non acquis – décision avril 2017	7 940 €		
COÛT TOTAL APRES SUBVENTION ETAT	3 970 €	6 73.36 €	274.72 € (x 12 communes)

Société Decalog FONCTIONNEMENT	COÛT ANNUEL TOTAL TTC	Coût annuel TTC COMMUNAUTE DE COMMUNES	Coût annuel TTC PAR COMMUNE
Hébergement + Maintenance + Mises à jour correctives et évolutives	3 733.80 €	1 933.80 €	150 € (x12 communes)

M. le Vice-président rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche qualité d'ensemble de la lecture publique (avec notamment la création d'un espace d'animation au sein de la médiathèque intercommunale, l'informatisation mutualisée des espaces de lecture publique du territoire, l'accompagnement par l'équipe de la médiathèque intercommunale et la coordination par la bibliothécaire de Charlieu Belmont Communauté).

M. le Vice-président précise que des financements peuvent être sollicités à savoir l'aide du Département dans le cadre du CTD et une aide de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer la convention de groupement pour la mise en œuvre du projet d'informatisation des bibliothèques et des médiathèques communales et intercommunale.
- valide le calendrier de mise en œuvre du projet d'informatisation qui prévoit une ouverture du réseau en septembre 2017 avec l'intégration des contenus en octobre 2017.
- sollicite les financements du Département dans le cadre du Contrat Territorial de Développement (40%) et de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD (40%) ;
- autorise le Président à signer la convention financière avec le département qui comprendra également le volet « aménagement d'une salle d'animation à la médiathèque intercommunale »

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016
Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°126

OBJET : LOGICIEL DE GESTION ET D'INFORMATISATION DES ESPACES DE LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des devis ont été demandés auprès de plusieurs éditeurs de logiciels spécialisés pour les bibliothèques. Considérant les aspects techniques et financiers il est proposé de retenir l'offre de DECALOG (SIGB) pour 19 850 € HT d'investissement initial, en précisant que le coût annuel de fonctionnement se situe à hauteur de 3 733.80 € TTC.

Compte tenu de la convention de groupement évoquée ci avant, les frais seront répartis entre les collectivités adhérentes après obtention des différents soutiens financiers.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient l'offre de DECALOG pour 19 850 € HT d'investissement initial et précise que le coût annuel de fonctionnement se situe à hauteur de 3 733.80 € TTC.
- précise qu'une convention de groupement avec les communes partenaires précise les modalités de répartition des coûts tant en investissement qu'en fonctionnement
- sollicite les financements du Département dans le cadre du Contrat Territorial de Développement (40%) et de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD (40%) ;
- autorise le Président à signer la convention financière avec le département qui comprendra également le volet « aménagement d'une salle d'animation à la médiathèque intercommunale »
- dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°127

OBJET : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET MAISON MEDICALE A CHARLIEU PARTIE PRENANTE DE LA MAISON DE SANTE MULTI-SITES ;

Soucieuse des problématiques soulevées par le manque de médecins généralistes sur son territoire, Charlieu-Belmont Communauté souhaite soutenir le projet d'une maison de santé pluri-professionnelle multi-sites sur Charlieu. Dans ce cadre, le conseil communautaire du 18 février 2016 a validé le portage du dossier d'aménagement d'une maison médicale regroupant essentiellement des médecins généralistes (jusqu'à 9 possibles) et une infirmière ASALEE, mais tous faisant partie intégrante du projet de maison de santé. La collectivité est en train d'acquérir un bâtiment qu'elle souhaite réhabiliter dans ce sens (adresse : 128 rue des Ursulines à Charlieu). Le coût estimé des travaux est de 450 000 € HT.

M. le Président précise qu'il y a lieu en tant que maître d'ouvrage du projet de confier les études de diagnostic ainsi que la mission de base à une même équipe de maîtrise d'œuvre.

M. le Président informe les conseillers communautaires qu'une consultation est en cours pour retenir un maître d'œuvre pour l'aménagement de cette maison médicale à Charlieu.

Considérant la nécessité de poursuivre la procédure à son terme jusqu'à l'analyse des offres il est proposé de déléguer (*après le choix de la commission d'ouverture des plis*) le soin de retenir l'offre la mieux-disante dans la limite d'un taux de rémunération plafond de 10 % soit pour un montant de travaux prévisionnel de 450 000 € HT un forfait provisoire de rémunération à 45 000 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,
- autorise M. le Président à retenir l'offre la mieux –disante et de signer les pièces du marché afférentes, dans la limite d'un taux de rémunération plafond de 10% soit un forfait provisoire de rémunération de 45 000 € HT pour 450 000 € HT de travaux prévisionnels.
- dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°128

OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE FRANCHISSABILITE DE DEUX SEUILS SUR LE JARNOSSIN

M. le Vice président rappelle que dans le cadre du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques du Jarnossin 2010/2015 était prévu des travaux sur plusieurs ouvrages infranchissables, ainsi une étude menée par le bureau d'étude IRH a déterminé les travaux nécessaires pour rétablir une continuité écologique. Après avis favorable de l'ONEMA, des services de la Police de l'eau de la DDT, une consultation est lancée. Elle concerne la réalisation de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur deux ouvrages : l'ouvrage OHJC 44 sur le Jarnossin de Cuinzier au lieu-dit le Moulin et l'ouvrage OHJC 36 sur le Jarnossin de Sevelinges au lieu-dit la croix Michel.

Site de Sevelinges : le projet consiste à recréer un lit mineur en fond de thalweg afin de contourner un obstacle infranchissable.

Site de Cuinzier : le projet consiste à réaliser une rampe de fond en enrochement en lieu et place du radier béton du pont afin de rétablir la franchissabilité piscicole.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 74 169.24 € HT (site de Sevelinges: 51 354.88 €, site de Cuinzier : 22 814.36 €)

Les aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60% à 80% sont attendus en fonction des sites et celles du Département à hauteur de 20% (en fonction aide AELB).

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

Premier critère : la valeur technique des prestations, appréciée au regard du mémoire technique, représentera **60%** du jugement global des offres présentées ;

Second critère : le prix des prestations, apprécié au regard du détail quantitatif, représentera **40%** du jugement global des offres présentées

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise qui aura produit l'offre la mieux-disante, dans la limite d'un montant maximum de 75 000 € HT.
- sollicite les financements de l'AELB et du Département.

- dit que les dépenses ont été prévues au programme Jarnossin sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 22.07.2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160722-N2016-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2016

Publication : 22/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°129

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT A LA DSP VEOLIA (GESTION DES BOUES SUR CUINZIER)

Monsieur le Président précise qu'avenant à la convention DSP, entre la commune de Cuinzier et la
société VEOLIA pour la gestion de l'assainissement collectif, a été préparé afin :

- d'acter le transfert de la compétence relative au transport, au traitement et à la valorisation des
boues produites par la station d'épuration du Malviré de Cuinzier à Charlieu-Belmont
Communauté ;
- de tirer les conséquences de la substitution de Charlieu-Belmont Communauté à la Cuinzier et
préciser les obligations du Délégué portant sur les prestations relatives au transport, au
traitement et à la valorisation de ces boues dans une logique d'harmonisation du mode de gestion
des boues sur le territoire ;
- de définir les limites des prestations entre les parties.

Charlieu-Belmont Communauté se substitue à la commune de Cuinzier en ce qui concerne les droits et
obligations en application du contrat d'affermage et de ses avenants relatifs au transport, au traitement
et à la valorisation des boues produites.

L'entretien et les investissements sur les installations de traitement et de stockage des boues de la
station d'épuration, ainsi que les prestations relatives à la collecte et au traitement des eaux usées
restent de la compétence de Cuinzier.

Il est précisé dans l'avenant qu'au titre de l'évacuation des boues par compostage la rémunération sera
de 2 800,20 € HT par semestre (en valeur au 1^{er} octobre 2012).

Il est également précisé dans l'avenant que le délégué prélèvera sur l'usager la redevance boues
pour le compte de Charlieu Belmont Communauté.

A noter l'avenant prendra effet dès sa notification au délégué. Par ailleurs une convention de
facturation doit être établie avec Véolia afin que la société reverse à la communauté de Commune le
produit des redevances « boues » ainsi perçu (prix de la facturation à 1[€] par usager et par an).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer cet avenant à la DSP avec la commune de Cuinzier et Véolia, de
même que la convention de facturation pour le reversement de la redevance avec VEOLIA (un
euro par usager et par an).

- dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe traitement des boues.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 22/07/2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160722-N2016-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2016

Publication : 22/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°130

OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant l'obligation de transférer les compétences eau et assainissement aux EPCI au plus tard au 1^{er} janvier 2020, sur proposition du groupe projet loi NOTRé dédié à cette thématique et après avis favorable de l'Assemblée des Maires M. le Président propose au Conseil Communautaire de prendre un bureau d'études afin d'accompagner le territoire dans cette démarche.

L'étude a pour objet de définir la faisabilité, les modalités et les conséquences financières, techniques, humaines et juridiques du transfert des compétences eau potable et assainissement à Charlieu Belmont Communauté.

D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision. En particulier, elle doit fournir aux décideurs l'information la plus large possible pour qu'ils soient en mesure de se prononcer en connaissance de cause sur le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif. L'intégration du volet eaux pluviales dans la compétence assainissement pourra être étudiée de manière optionnelle, à la demande du maître d'ouvrage, en fonction des précisions réglementaires attendues.

La présente étude est passée sous la forme d'un marché à tranches conditionnelles comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme de l'étude doit permettre de :

- caractériser les services existants (états de lieux détaillé et diagnostic)
- définir la qualité de service attendue pour tous les services
- évaluer la qualité actuelle des services au regard du service type attendu
- définir, pour chaque service existant, les améliorations et les aménagements à réaliser ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu et mesurer leur impact sur le prix du service
- évaluer pour 2 à 3 scénarios de transfert :
 - o les conséquences techniques, financières, humaines et juridiques pour les collectivités, pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu
 - o l'impact du transfert sur le prix du service
 - o proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre

L'objectif de **la tranche conditionnelle** est d'accompagner les structures gestionnaires et le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre effective des compétences.

Le bureau d'étude devra s'appuyer sur les instances communautaires déjà constituées pour simplifier, conforter et valider sa méthodologie, ses propositions et son travail. Le cahier des charges précise ainsi les instances de travail au sein de Charlieu Belmont Communauté (groupe projet Loi NOTRé, la commission mutualisation, l'Assemblée des Maires, la CLECT et le Conseil...).

Cette étude est le préalable nécessaire au transfert de compétences eau et assainissement et sera complétée ultérieurement par un schéma directeur d'eau intercommunal et un schéma directeur d'assainissement intercommunal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à lancer la consultation et à retenir l'offre la mieux-disante dans la limite de 80 000 € HT hors tranche conditionnelle (rappel l'étude porte sur les 2 volets eau et assainissement) après examen de la commission d'ouverture des plis.
- sollicite le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Loire.
- dit que la dépense sera prévue en temps utile sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160725-N2016-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2016

Publication : 25/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°131

OBJET : APPROBATION SIGNATURE D'UNE LETTRE-AVENANT CONVENTION EMPRUNT THD AVEC LA CAISSE DES DEPOTS

M. le Président précise que suite à une erreur informatique l'édition du contrat initial de l'emprunt THD avec la Caisse des Dépôts ne fait pas apparaître les conditions financières, plus précisément le taux, à utiliser en cas de remboursement anticipé des emprunts. Ce taux d'indemnité forfaitaire s'élève à 0.35 % comme annoncé dès novembre 2015 lors de la consultation de la CDC. Il s'agit de régulariser le contrat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

autorise le Président à signer la lettre avenant relative à l'ajout du taux permettant de calculer l'indemnitaire forfaitaire sur la durée résiduelle (rappel montant total du prêt 3 450 000 €)

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°132

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DU FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT THD

Issu de l'article 102 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'article L 5722-11 du CGCT dispose qu'un syndicat mixte bénéficiant d'un transfert de compétence prévu à l'article L1425-1 et constitué en application de l'article L5721-2 peut recevoir des personnes morales de droit public qui en sont membres, pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques dans les conditions prévues à l'article L1425-1, des fonds de concours pendant une durée maximale de trente ans à compter de la promulgation de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, après accord du comité syndical et des personnes morales concernés. Le montant total des fonds de concours versés ne peut excéder le montant des investissements à réaliser, déduction faite de l'autofinancement et des subventions perçues.

M ; le Président rappelle que dans le cadre du programme THD 42, le SIEL perçoit de la part des EPCI un montant de 40 € HT par prise s'agissant des études et 500 € HT par prise au titre des travaux.

Les contraintes liées au lancement du projet THD 42 n'ont pas permis au SIEL d'attendre le vote de la loi NOTRe pour encaisser ces participations par le biais de fonds de concours et les contraintes de calendrier de déploiement fixées par l'Etat dans le cadre de la convention de financement du projet THD 42 ne permettaient pas d'attendre le vote de la loi. Cette situation n'aurait pas permis au SIEL de financer une partie des investissements. Par ailleurs M. le Préfet a rappelé dans son courrier du 20 mars 2015 que les délibérations votées par les EPCI visant à verser les participations sous la forme de fonds de concours n'avaient pas encore de base légale.

L'objet de la présente délibération est de régulariser la situation en vue de continuer de verser les participations par le biais de fonds de concours, après promulgation de la loi NOTRe. Le montant sera versé au SIEL par le biais d'une dépense d'investissement sous la forme de fonds de concours qui pourront être amortis sur une durée maximale de 30 ans étant donné qu'ils sont destinés à financer un projet d'infrastructures d'intérêt national.

De son côté, le SIEL a délibéré en date du 27 mai 2016 afin de continuer de percevoir ces participations en recette d'investissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- se prononce favorablement sur le versement des participations au SIEL par le biais de fonds de concours pour les études et travaux liés au programme THD42 avec un amortissement sur 30 ans.

- rappelle la programmation prévisionnelle des travaux sur Charlieu Belmont Communauté

Classement	PM	Nb de prises	Année de réalisation	Budget d'investissement prévisionnel	
1	Charlieu	2970	2015	1 603 800,00 €	2970
2	Pouilly s/s Charlieu	1507	2016	1 590 840,00 €	2946
3	Belmont de la Loire	1439			
4	St Denis de Cabanne	1169	2017	1 616 220,00 €	2993
5	Briennon	1028			
6	St Nizier s/s Charlieu	796			
7	Cuinzier	741	2018	1 344 060,00 €	2489
8	Sevelinges	1236			
9	Villers	512			
10	Vougy	909	2019	1 280 880,00 €	2372
11	Chandon	731			
12	Coutouvre	301			
13	Belleroche	431			

- précise que les contributions versées au SIEL pour ce programme seront portées en investissement par voie de fonds de concours (imputation 204) et amorties sur 30 ans.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°133

OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2016

Pour mémoire le Conseil Communautaire avait apporté quelques modifications au règlement d'attribution des aides pour les manifestations d'intérêt communautaire et un budget de 24 000 € a été voté pour 2016. Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de la commission suite à l'analyse des demandes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 30 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 24 000 € :
 - Les Farfadets pour Bonnet d'Ane, 14 représentations du 17 au 29 mai au musée école de Belleroche. Montant des dépenses : 18 900 €. Montant sollicité : 3 000 € (16 %). Subvention votée : 3 000 €.
 - Les Farfadets pour Paroles Paysannes, 8 représentations du 16 au 28 août au Grand Couvert (7^{ème} édition). Montant des dépenses : 18 500 €. Montant sollicité : 3 000 € (16 %). Subvention votée : 1 400 €.
 - Les Farfadets pour Peau d'Ane, 10 représentations du 12 au 24 juillet au château de Tigny (chambres d'hôtes). Montant des dépenses : 15 300 €. Montant sollicité : 3 000 € (20 %). Subvention votée : 1 200 €.
 - Comité des fêtes de Belmont, rassemblement véhicules anciens le 14 juillet. Montant des dépenses : 17 298 €. Montant sollicité : 800 € (4.6 %). Subvention votée : 800 €.
 - Association des amis de l'orgue et du carillon de Charlieu, coulée de cloches les 14 et 15 juillet. Montant des dépenses : 20 416 €. Montant sollicité : 3 000 € (14.6 %). Subvention votée : 3 000 €.
 -

- Carus Locus, concert 3 septembre JF Lalanne église de Maizilly. Montant des dépenses : 6 068 €. Montant sollicité : 1 200 € (20 %). Subvention votée : 1 200 €.
 - Festibaye, concert du 11 juin à la Bénisson-Dieu. Montant des dépenses : 9 000 €. Montant sollicité : 2 500 € (27 %). Subvention votée : 1 800 €.
 - Comité de coordination des Fêtes de la soierie, du 9 au 12 septembre à Charlieu. Montant des dépenses : 15 000 €. Montant sollicité : 2 500 € (16%). Subvention votée : 2 500 €.
 - Société des amis des musées de Charlieu, exposition les princesses de la montagne. Montant des dépenses : 24 300 €. Montant sollicité : 3 500 €. Subvention votée : 3 000 €.
 - Société des amis arts, Nocturnes de l'abbaye du 29 juillet au 10 septembre (10 séances). Montant des dépenses : 10 000 €. Montant sollicité : 1 500 € (15 %). Subvention votée : 1 500 €.
 - MJC de Charlieu, les Férus du 6 au 8 mai (3^{ème} édition, tous les 2 ans). Montant des dépenses : 39 200 €. Montant sollicité : 3 000 € (8%). Subvention votée : 3 000 €.
 - Vivre Bio en Roannais, Estivales du Bio au Grand Couvert pour la journée du patrimoine. Montant des dépenses : 2 000 €. Montant sollicité : 300 €. Subvention votée : 300 €.
-
- MJC de Charlieu, Fête de la musique, 18 juin à Charlieu. Montant des dépenses de l'expo : 5 980 €. Montant sollicité : 1 196 € (20 %). Subvention votée : 1 300 €.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°134

OBJET : PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) MODIFICATION DES OBJECTIFS

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une convention a été signée
entre le Département, maître d'ouvrage du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre les précarités »,
l'État, l'Agence nationale de l'habitat (l'ANAH) », et 12 communautés de Communes du département,
dont Charlieu-Belmont Communauté (délibération du 18 septembre 2014)

Il rappelle que le bilan intermédiaire de cette opération, et indique que les objectifs risquent d'être
dépassé pour certains et non atteint pour d'autres.

Du 22 octobre 2014 au 30 octobre 2015 :

	Propriétaire Bailleur Très Dégradé	Propriétaire Bailleur Légerement Dégradé	Propriétaire Occupant Habitat Indigne	Propriétaire Occupant HAND	Propriétaire Occupant Economie Energie
OBJECTIFS CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE	6	2	4	12	20
DOSSIERS DEPOSES	0	0	2	7	17
SOLDE	6	2	2	5	3

Du 01 novembre 2015 au 31 mai 2016 :

	Propriétaire Bailleur Très Dégradé	Propriétaire Bailleur Légerement Dégradé	Propriétaire Occupant Habitat Indigne	Propriétaire Occupant HAND	Propriétaire Occupant Economie Energie
OBJECTIFS CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE	6	2	4	12	20
DOSSIERS DEPOSES	0	0	0	9	11
SOLDE	6	2	4	3	9

Afin de ne pas stopper la dynamique du PIG il propose de modifier les objectifs comme cela a été prévu à l'article 2 de la convention signée avec l'ANAH et le Département de la Loire. Cette possibilité a fait l'objet d'un examen en commission aménagement le 28 juin 2016.

Il est proposé de réduire le nombre de dossiers PB « propriétaires bailleurs » de 7 et de les basculer sur les dossiers PO « propriétaires occupants » en ce qui concerne l'autonomie/handicap et l'économie d'énergie.

Et ceci sans modifier l'enveloppe globale.

Chartieu-Belmont Communauté	Total	PB Lutte contre Habitat Indigne Très Dégradé	PB Légèrement Dégradé	PO Lutte contre Habitat Indigne	PO Autonomie/ Handicap	PO FART (*)
Objectifs initiaux	132	18	6	12	36	60
Modification	0	-1	-6	0	6	1
Nouveaux Objectifs	132	17	0	12	42	61

	Annuel		pour 3 ans		
	Ingénierie	aides aux travaux	Ingénierie	aides aux travaux	Budget global
modification budgétaire	260,00 €	-333,33 €	780,00 €	-1 000,00 €	-220,00 €

(*) FART : Fond d'aide à la rénovation thermique des logements

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve les modifications d'objectifs telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°135

**OBJET : SIEL ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE
« ANIMATION PCAET »**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la loi Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a rendu obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial pour les EPCI de plus de 20 000 habitants avant le 31 décembre 2018.

Le décret 2016-849 du 28 juin 2016 et venu préciser l'étendu du périmètre d'action du PCAET (à la fois le volet patrimonial, le volet interventions communautaires mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire).

Afin d'aboutir à la rédaction d'un PCAET sur Charlieu-Belmont Communauté, plusieurs étapes clefs ont été repérées : la préfiguration, le diagnostic et la mobilisation de tous, la construction du plan d'actions.

Charlieu-Belmont Communauté, ne disposant pas de ressources en interne, a la possibilité d'adhérer à la compétence optionnelle « animation PCAET » proposé par le SIEL. Le coût de mobilisation de cette compétence est un forfait jour établi à 520 €/jour. Compte tenu des besoins estimés pendant la période d'élaboration, 36,5 jours jusqu'à fin 2018 seraient nécessaires.

Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL42),

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'adhésion de Charlieu-Belmont Communauté au SIEL, aux conditions exposées ci-dessus (pour 6 ans),
- Approuve la cotisation d'adhésion d'un montant de 520 €/jour, exigée annuellement selon le nombre de jours effectifs,

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir (notamment la convention d'adhésion).

Le Président de la Communauté
de Communes



M. René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°136

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ADS

M. le Vice-président informe qu'un bilan complet de la 1^{ere} année de fonctionnement du service ADS
a été présenté en Assemblée des Maires le 7 juillet 2016 :
409 actes ont été instruits en un an par le service et 17 communes sont aujourd'hui adhérentes.

Types d'actes	Nb d'actes
Cub	23
DP	161
DP ZPPAUP	63
PA	2
PC	148
PD	12
Total	409

Comme prévu dans la convention initiale la Communauté prend à sa charge les dépenses
d'investissement la 1^{ère} année et le coût du service pendant sa phase préparatoire. Le service commun
ADS est alors financé à hauteur de 85% par les communes et à hauteur de 15% par la Communauté.

M. le Vice président rappelle le mode de calcul des contributions :

La commune paie à terme échu (année N+1) en fonction du nombre d'actes réalisés sur l'année N et
sur la base du budget annexe réellement réalisé exécuté. Un coefficient temps/difficulté par types
d'actes a été fixé comme suit :

Cub : 0,4 DP ZPPAUP : 0,5 DP classique : 0,7 PC : 1 PD : 0,8 PA : 1,2

La commission aménagement propose d'envisager de revoir les pondérations pour coller au temps passé par les instructeurs sur les différents actes, cette proposition a reçu l'avis favorable de l'Assemblée des Maires du 7 juillet dernier :

PD : 0,4 Cub : 0,6 DP ZPPAUP et DP secteur Monument Historique : 0,5
DP classique : 0,7 DP division : 0,8 PC : 1 PA : 1,2

La commission a fait observer également que les moyens humains effectivement dédiés au service pendant l'année passée a été au-delà du 0.9 ETP prévu et qu'ainsi il conviendrait de revoir le dimensionnement du service à 1,1 ETP au 1^{er} juillet 2016 via un avenant à la convention

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°1 à la convention de service commun avec chacune des communes adhérentes (avenant ci-annexé) qui intègre la révision des pondérations des actes et le dimensionnement du service (pour 17 communes)
- autorise le Président à signer chacun des avenants.
- précise que la prise d'effet est le 1^{er} juillet 2016.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 22.07.2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160722-N2016-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2016

Publication : 22/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°137

OBJET : VALIDATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX

Dans le cadre de la mutualisation un projet de consultation groupée pour le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires de jeux sur les années 2017 à 2020 a été proposé aux communes et syndicats locaux, les collectivités suivantes sont engagées :

Charlieu-Belmont Communauté, ARCINGES, BELLEROCHÉ, BELMONT DE LA LOIRE, BOYER, LA BENISSON DIEU, BRIENNON, LE CERGNE, CHANDON, CHARLIEU, CUINZIER, ECOCHE, LA GRESLE, JARNOSSE, MAIZILLY, MARS, POUILLY SOUS CHARLIEU, ST DENIS DE CABANNE, SAINT GERMAIN LA MONTAGNE, SEVELINGES, NIZIER SOUS CHARLIEU, VILLERS, VOUGY, SIVOM des Varennes, le Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase de la Bouverie.

Chaque collectivité concernée a reçu pour avis le projet de cahier des charges, la convention de groupement et les bordereaux quantitatifs et estimatifs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide de la convention de groupement ci annexée et autorise M. le Président à la signer,
- autorise le M. le Président à procéder aux formalités utiles pour la mise en oeuvre de la consultation.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°138

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR DES MISSIONS PONCTUELLES LIEES AU TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT »

M. le Vice-président précise que le recours à un bureau d'études pour accompagner le transfert des compétences eau et assainissement n'empêche pas le besoin de moyens humains complémentaires pour mener à bien cette démarche. En effet dans un souci d'économies et de suivi des travaux du bureau d'études il pourrait être envisagé la mise à disposition d'un agent communal de Maizilly (Mme BOYER qui travaille également sur Mars) sur des temps prédéfinis et des missions précisées en amont (collecte d'information et mise en forme, exploitation de données...).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide une convention de mise à disposition de Mme BOYER par la commune de Maizilly à la Communauté de Communes pour une quotité horaire maximale de 5 heures hebdomadaires, à réaliser sur demande expresse du Président de la Communauté de Communes à la Commune d'origine (la demande comprenant la période souhaitée et les missions à exécuter en lien avec les transferts de compétences eau et assainissement), et autorise M. le Président à la signer (convention ci-annexée).
- dit que cette convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017 avec renouvellement possible sur décision expresse des deux collectivités (sous réserve de l'avis favorable de la CAP et de l'accord préalable de l'agent concerné).
- dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Président de la Communauté
de Communes
042-200035202-20160726-N2016-138-DE

Accusé certifié exécutoire
M René VALORGE
Réception par le préfet : 26/07/2016
Publication : 26/07/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETRE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°139

OBJET : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS POUR LE TRANSPORT DU MERCREDI (ACCES AUX ACCUEILS DE LOISIRS)

Un bilan du service de transport pour les accueils de loisirs 2015-2016 a été fait : les transports pour 35
mercredis ont été financés soit un total de 4 792€. Mme la Vice-présidente propose de reconduire cette
action pour la prochaine année scolaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer une convention 2016-2017 avec St Nizier sous Charlieu pour la prise en charge du transport à hauteur de 22 € (véhicules communaux) puis 55 € (transporteur privé) par mercredi, une convention avec Ressins Village pour la prise en charge du transport à hauteur de 50 € par mercredi, avec la MJC de St Denis de Cabanne pour la prise en charge du transport à hauteur de 55 € par mercredi (trajet pour desservir St Denis et Charlieu)
- dit la dépense est prévue au budget annexe enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016
Publication : 26/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE

Le 21 Juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Gresle
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme
DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET
Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes,
M CROZET Yves (arrivé à 15h14), M THORAL Yves (arrivé à 19h10), M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine, M
PRETTE Daniel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle (La Gresle)

N°2016/N°140

OBJET : VENTE TERRAIN ZA LES BELUZES A POUILLY S/S CHARLIEU

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil Communautaire que, par courrier en date du 11 Juillet 2016, la SCI B & B, a demandé à acquérir sur une partie de la parcelle D 2179, d'une surface d'environ 2 600 m², située sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise TUBOLAC (la surface totale de la parcelle D 2179 est de 5 297 m²).

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'une superficie de 500 m² à 600 m² pour installer un atelier de peinture et de traitement de surface.

Pour rappel l'entreprise TUBOLAC qui emploie aujourd'hui 10 personnes et dont l'activité est la tôlerie industrielle et la découpe laser, s'est installée sur la ZA des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu en 2008, dans un bâtiment de 1 250 m² qu'elle a construit sur un terrain de 5 021 m². En 2011 l'entreprise a procédé à l'extension de son bâtiment pour une surface de 176 m². Le bâtiment actuel fait donc aujourd'hui 1 426 m².

L'extension du bâtiment d'environ 600 m² sur le site devrait conduire à l'embauche de 2 à 3 personnes.

Par délibération en date du 16 Juin 2016, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de la parcelle D 2179 sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, à 15 € HT/m², sans distinction du type d'activité.

France Domaine, consulté le 25 Mai 2016, a émis un avis favorable sur le prix de vente fixé à 15 € HT/m² pour la parcelle D 2179.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le principe de la vente, à la SCI B&B dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise TUBOLAC, d'une partie de la parcelle D 2179 située sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu et dont la surface provisoire est de 2 600 m². La surface exacte du terrain sera précisée dès que l'étude du projet de la SCI B&B aura avancé.

- Fixe le prix de vente à 15 € H.T./m²

- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Départemental concernant la labellisation de la Zone d'Activités
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, à La Gresle
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160726-N2016-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016